



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 23 mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 17 mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI	à	M. le Maire
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme SICHI	à	Mme BERNARD

Etaient absents :

M. CAU, M. DELIPERI, M. RENUCCI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	43
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 mars 2015

Délibération N°2015/73

Débat d'Orientations Budgétaires.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est à la base un exercice réglementaire. Posé par l'article L2312-1 du CGCT, il est défini comme suit :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Mais ce DOB est également l'occasion d'exposer et de partager les éléments de contexte qui président à sa construction.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), sans aucun caractère décisionnel, est une étape essentielle de la vie démocratique de notre ville. Il informe sur l'environnement économique et financier afin d'éclairer les membres du Conseil Municipal sur les choix politiques et financiers de la Ville.

Il favorise :

- ↪ La compréhension du contexte budgétaire et financier de la commune
- ↪ Les débats sur les orientations générales du budget
- ↪ Les discussions sur les priorités
- ↪ Les échanges sur les évolutions de la situation financière.

Ce débat est aussi un outil de prospective.

En effet, comment espérer gérer une commune pendant 5 années sans :

- S'interroger sur la capacité réelle de cette commune à financer les décisions prises par ses élus ?
- Evaluer les perspectives économiques nationales et locales qui vont impacter fortement et durablement les moyens financiers de la commune ?

Pour la Ville d'Ajaccio, comme celui de toutes les autres communes, le DOB 2015 est impacté par :

- L'environnement macroéconomique: le Projet de Loi de Finances, le niveau des taux d'intérêt dont celui des prêts toxiques contractés par la ville.
- L'évolution du contexte socio-économique local : les dotations de l'Etat en baisse effective depuis 2014, les relations financières avec les partenaires que sont le Conseil Général de la Corse du sud, la Collectivité Territoriale de Corse, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.
- Les obligations juridiques ou réglementaires.

Notre réflexion s'articulera donc autour de cinq thèmes :

1. Le contexte économique européen, national et régional
2. La loi de finance pour 2015, son impact sur les collectivités territoriales
3. La dette au 31 Décembre 2014 et le fonds de soutien aux collectivités
4. L'impact de la gestion 2008 - 2013
5. La gestion 2014
6. Les grandes orientations pour la gestion 2015 - 2018

1. Le contexte économique international, national et régional

1.1. Zone euro : probable éclaircie conjoncturelle et faiblesse de la croissance potentielle (source : Caisse d'Epargne)

Après être sortie de récession en 2013, la zone euro est perdue dans la stagnation en 2014. Le PIB n'a que modérément progressé en 2014 (0,2%) en variation trimestrielle. Les dernières enquêtes publiées

sont compatibles avec une progression très limitée de l'activité fin 2014/début 2015. Même l'économie allemande a commencé à décélérer, sous l'effet du ralentissement de ses exportations liées à la faiblesse de la croissance mondiale et de son investissement. La crise ukrainienne pèse en effet sur la confiance des industriels allemands. De son côté, l'Espagne va mieux alors que l'Italie a beaucoup de mal à sortir de récession.

Une éclaircie conjoncturelle peut être possible malgré la faiblesse de la croissance potentielle. En 2015, la zone euro va bénéficier de plusieurs facteurs favorables, en particulier la chute du prix du pétrole, la forte dépréciation de l'euro et un environnement de taux très bas. La croissance pourrait finalement dépasser 1% en moyenne en 2015 après 0,8% en 2014. La demande domestique devrait se renforcer avec la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs. Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre au cycle d'investissement de s'enclencher, de façon à améliorer le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement et la population en âge de travailler décline. L'amélioration des perspectives de croissance de long terme ne passera que par un redémarrage de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

L'inflation de la zone euro a beaucoup baissé en 2014 (prix de l'énergie, coûts salariaux unitaires, déréglementations,...) pour atteindre un point bas de - 0,2% en décembre, s'éloignant significativement de la cible de la BCE. A court terme, le recul de l'inflation est positif pour le pouvoir d'achat mais il rend difficile le désendettement. Il fait également peser le risque d'un retournement à la baisse des anticipations d'inflation et en corollaire un risque de déflation.

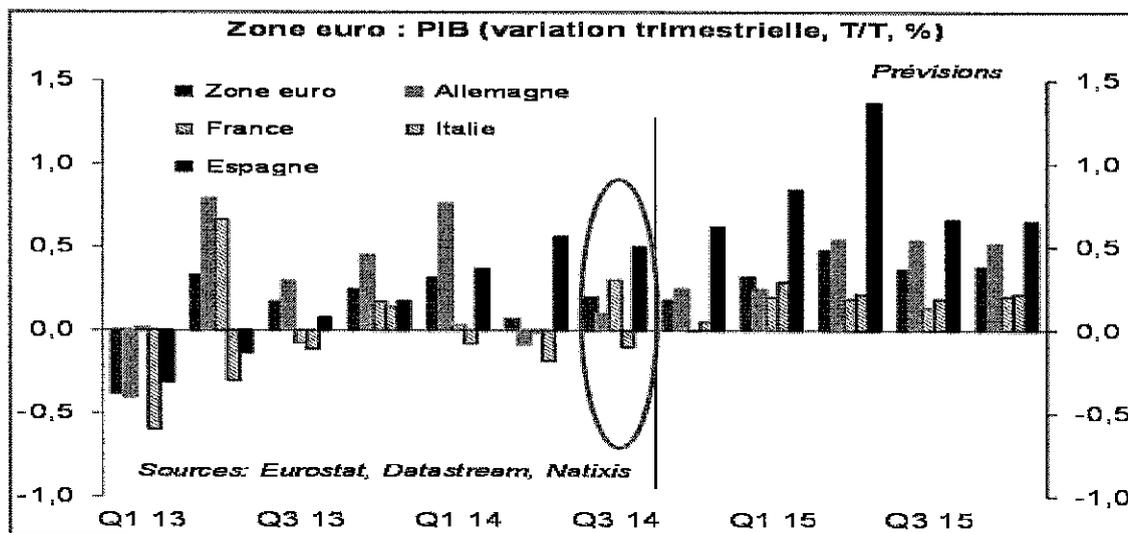


Figure 1 : Zone euro : PIB (variation trimestrielle, T/T, %)

1.2. La France : rebond à court terme de la croissance mais faiblesse structurelle (source : Caisse d'Épargne)

Après la stagnation enregistrée au premier semestre 2014, la croissance française a rebondi au troisième trimestre 2014 ce qui constitue une bonne surprise. La consommation des ménages, soutenue par la désinflation, a progressé modérément. L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement logement a continué sa chute. En conséquence, la croissance devrait être plus faible dans les trimestres à venir. Les mesures fiscales en faveur des entreprises (CICE, Pacte de responsabilité,...) n'auront pas un effet immédiat sur la croissance. L'idée sous-jacente est de permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher. Par ailleurs, la poursuite de la hausse du chômage incite les ménages à la prudence entraînant une augmentation du taux d'épargne.

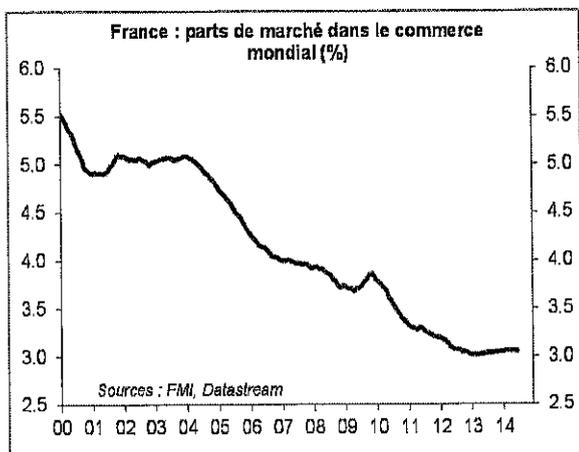


Figure 2 : France parts de marché dans le commerce

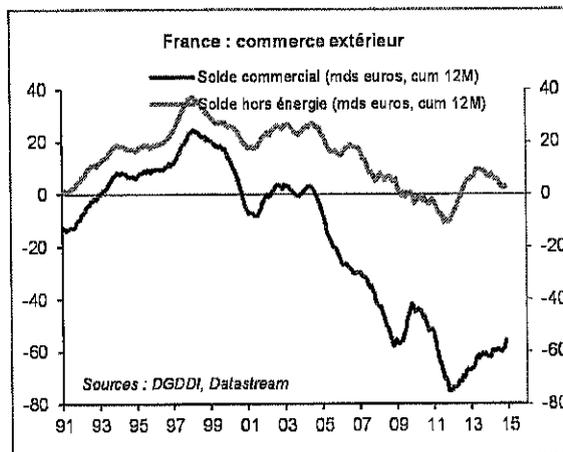


Figure 3 : France commerce extérieur

Après le dérapage du déficit en 2014 (4,4% du PIB contre 3,8% prévu), le gouvernement a annoncé une légère amélioration du déficit en 2015 à 4,1% du PIB qui repose sur un plan d'économies en dépenses de 21Md€ et une très légère baisse des prélèvements obligatoires (en pourcentage du PIB).

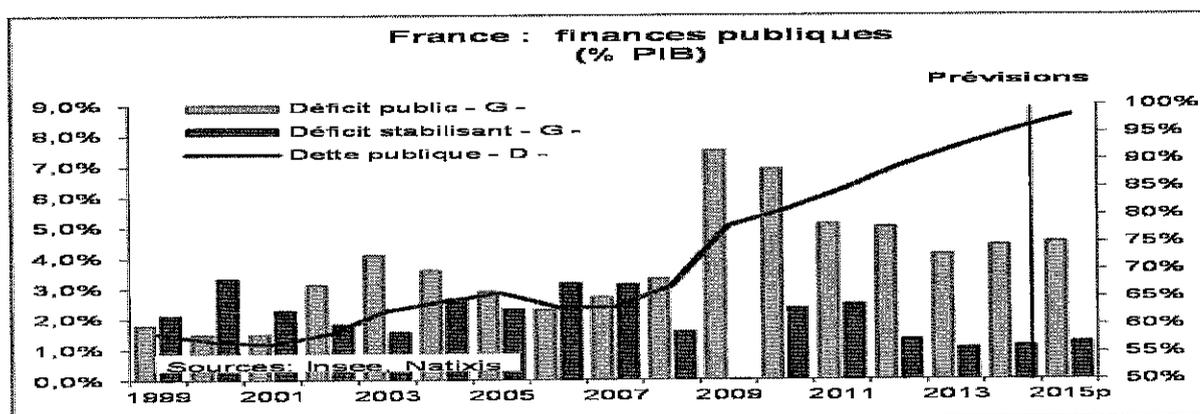


Figure 4 : France : Finance publiques (% PIB)

Du fait d'une prévision de croissance plus faible (0,6% vs 1% prévu par le gouvernement), le Gouvernement mise sur un déficit ramené à 4,3% du produit intérieur brut en 2015, induisant la maîtrise des dépenses de l'Etat, de ses opérateurs mais également de la sécurité sociale et des collectivités territoriales. Le projet de loi de finances pour 2015 est calé sur un taux de croissance de 1% et un taux d'inflation de 0,9%.

Les principales données financières et économiques pour l'année 2015 sont les suivantes :

- Contexte macro-économique :
 - ↳ Croissance France 1,0%
 - ↳ Croissance Zone euro 1,4%
 - ↳ Inflation 0,9%
- Administrations publiques
 - ↳ Croissance en volume des dépenses publiques 0,2%
 - ↳ Déficit public (% PIB) 3,5%
 - ↳ Dette publique (% PIB) 97,2%
- Collectivités Locales
 - ↳ Transferts financiers de l'Etat : 100,985 Mds €
 - ◇ Dont concours financiers de l'Etat : 53,225 Mds €
 - ◇ Dont DGF 36,558 Mds €

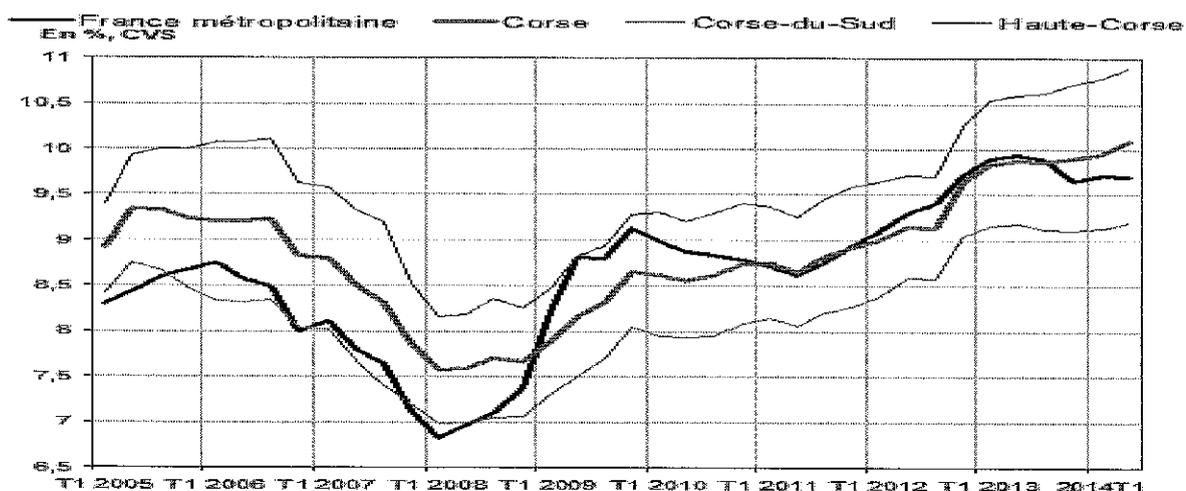
- Point d'indice de la fonction publique: 55,5635 €

1.3. Le contexte régional (source : INSEE)

Les indicateurs conjoncturels en Corse ne montrent toujours pas de signes convaincants d'amélioration dans un contexte national également morose. Le taux de chômage progresse dans les mêmes proportions qu'au niveau national. Il est de 0,4 point supérieur à la moyenne nationale, ce qui maintient la Corse au 9e rang des régions où le chômage est le plus élevé de métropole. La Haute-Corse a un taux de chômage supérieur de 1,7 point à celui de la Corse-du-Sud (11,1 % contre 9,4 %). Le nombre de demandeurs d'emploi continue d'augmenter plus rapidement qu'en métropole.

L'emploi salarié baisse au même rythme qu'au niveau national (- 0,4 % par rapport au trimestre précédent). En glissement annuel, il est toutefois en progression alors qu'il diminue au niveau national. Sur ce trimestre, l'emploi évolue au même rythme dans les deux départements.

30 000 salariés de la fonction publique travaillent en Corse. Cela représente 93 salariés publics pour 1 000 habitants. La Corse est ainsi la deuxième région la plus administrée de France métropolitaine, après le Limousin. Dans la région, si les fonctions publiques d'État et territoriales sont surreprésentées, la fonction publique hospitalière est beaucoup moins importante qu'ailleurs, du fait d'une offre de soins privée très développée. Les différentes fonctions publiques se démarquent entre-elles par des conditions d'emploi hétérogènes. La fonction publique d'État comprend un personnel d'encadrement important avec quatre emplois sur dix de catégorie A. À l'inverse, dans la fonction publique territoriale, huit postes sur dix sont des emplois de catégorie C, donc peu qualifiés.



La création d'entreprises amorce une nouvelle baisse en Corse en 2013 (- 4 %), après la stabilité de l'année précédente. Le net recul des créations d'auto-entreprises n'arrive pas à être compensé par la hausse globale des créations hors auto-entreprises. La région suit ainsi la tendance nationale. Au niveau des départements, la situation est toutefois contrastée : elle est moins favorable en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse. Dans la région, les défaillances d'entreprises sont à nouveau en hausse.

Créations d'entreprises

- Corse hors micro-entrepreneurs
- France métro. hors micro-entrepreneurs
- Corse y compris micro-entrepreneurs
- France métro. y compris micro-entrepreneurs

Indice base 100 au 1er trimestre 2009

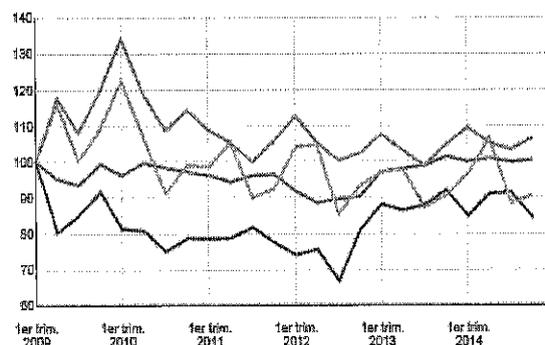


Figure 5 : Créations d'entreprises

Défaillances d'entreprises

- Corse
- France métropolitaine

Indice base 100 en janvier 2005

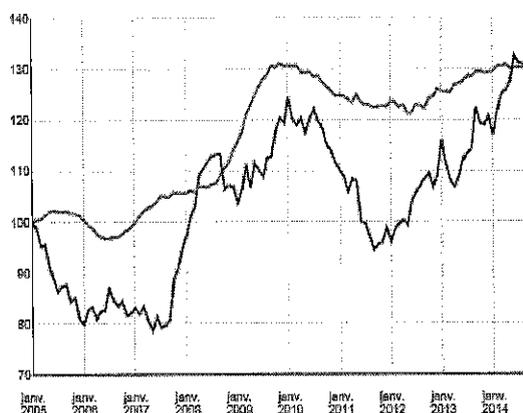


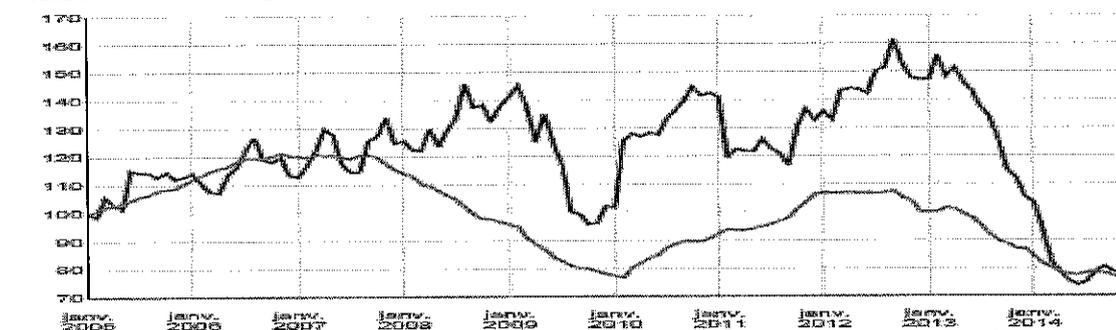
Figure 6 : Défaillances d'entreprises

Par ailleurs, les autorisations de construction progressent légèrement au cours de ce trimestre après avoir atteint un bas historique. Avec 4 200 permis de construire, le nombre de logements neufs autorisés à la construction diminue de 27 %, après une hausse l'année passée. Ce net recul est dû aux trois quarts à la diminution des logements collectifs. La situation est défavorable dans les deux départements, mais c'est en Haute-Corse qu'elle se dégrade le plus. Les ventes globales de logements neufs subissent un nouveau repli, toutefois plus modéré qu'il y a un an, ce qui entraîne une baisse du stock de logements invendus. Parallèlement, les prix des maisons baissent tandis que ceux des appartements progressent légèrement.

Évolution du nombre de logements autorisés à la construction

- Corse
- France métropolitaine

Indice base 100 en janvier 2005



Note : données mensuelles brutes, en date de prise en compte. Chaque point représente la moyenne des 12 derniers mois.

Figure 7 : Evolution du nombre de logements autorisés à la construction

2. La loi de finances pour 2015, son impact sur les collectivités territoriales (source Caisse d'Épargne)

La loi de finances pour 2015 se dessine autour d'une ligne de crête qui sépare d'un côté l'incontournable réduction des déficits publics et de l'autre le nécessaire soutien à l'activité. Le versant « soutien à l'activité » bénéficie d'une bonification de 200 millions d'euros de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour soutenir l'investissement local. Il profitera également de l'augmentation de 166 millions d'euros du FCTVA dont le financement est finalement exclu des prélèvements sur recettes de l'État et de l'ajustement du taux de remboursement du FCTVA porté à 16,404 %. La pente du versant « contribution des collectivités à la réduction des déficits publics » est sans conteste beaucoup plus raide et présente de sérieuses lézardes. **L'amputation de la DGF de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017 et de 3,67 milliards sur la seule année 2015 touche toutes les collectivités.** Au final les budgets des collectivités seront soumis à de fortes tensions en 2015 et les années suivantes. Les recherches d'économie déjà engagées et la mutualisation des services qui devront nécessairement être poursuivies et renforcées pour y faire face risquent toutefois d'atteindre leurs limites et d'imposer d'aller plus loin.

Les Principales mesures relatives aux communes sont les suivantes :

- ↳ Les Dotations et péréquations
- ↳ La Fiscalité
- ↳ Les autres mesures

2.1. Les Dotations et péréquations

Article 23 : Diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'effort d'économie de 11 milliards € est lissé sur trois ans à raison de 3,67 milliards € en 2015 et 2016 et 3,66 milliards € en 2017. Le poids de l'effort pèse intégralement sur la dotation globale de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année par la loi de finances (article L. 1613-1 du Code général des collectivités territoriales). Pour 2015, la dotation globale de fonctionnement diminue ainsi de 3,67 milliards € (soit -8,8 % de la DGF 2014 et 1,9 % des recettes totales hors emprunts des collectivités territoriales en 2013). Cette réduction est répartie entre les différentes catégories de collectivités selon des règles de calcul arrêtées par le Comité des finances locales en 2014.

Article 107 : Progression de la péréquation verticale

Augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF de 327 millions € (+ 4,1 % par rapport à 2014) soit une hausse trois fois plus importante que celle de 2014 : 119 millions €. Pour la péréquation communale, la hausse est de + 9 % par rapport à 2014. Le financement de la hausse par les collectivités elles-mêmes se compose: Pour moitié au sein de l'enveloppe normée par une diminution des variables d'ajustement; Pour moitié sur la dotation forfaitaire consolidée des communes (pour celles dont le potentiel fiscal dépasse 75 % de la moyenne) et éventuellement sur la dotation de compensation des EPCI au choix du Comité des finances locales

Article 108 à 110 : Poursuite de la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Assouplissement des règles de répartition dérogatoire du FPIC au sein des EPCI:

La répartition dérogatoire (adoptée à la majorité des 2/3) peut majorer jusqu'à 30 % (au lieu de 20 %) le prélèvement individuel d'une commune par rapport à celui calculé selon les règles du droit commun; la répartition dérogatoire libre auparavant adoptée à l'unanimité sera soumise à la majorité qualifiée des 4/5 de l'organe communautaire et à la majorité simple des communes membres.

2.2. La Fiscalité

Article 24 : Ajustement du taux de remboursement de FCTVA

Le taux de FCTVA passe de 15,761 % à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015. Le Fonds de compensation de la TVA compense la TVA payée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'équipement assujetties à la TVA. Il est calculé par application d'un taux unique aux dépenses d'investissement.

Article 63 : Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La revalorisation des bases de fiscalité directe locale en 2015 est fixée, à l'identique de celui de 2014, à 0,9 %. (Rappel : valorisation 2012 et 2013 : 1,8 %)

Article 67 : Reforme de la taxe de séjour

Outre la révision du barème de la taxe de séjour avec le rehaussement du plafond des tarifs et la création d'une tranche supplémentaire pour les palaces, les mécanismes de la taxe de séjour sont revus en profondeur. Les évolutions concernent notamment: la perception et reversement de la taxe de séjour possible par les plateformes de location en ligne; la liberté de choix pour la taxe de séjour au réel ou forfaitaire; la simplification du régime des exonérations; le renforcement de l'efficacité de recouvrement de la taxe de séjour par les communes et EPCI; l'indexation des tarifs de la taxe de séjour (évolution des prix à la consommation des ménages hors tabac).

2.3. Les autres mesures

Article 96 : Pérennisation du fonds d'amorçage avec la création du fonds de soutien de la réforme des rythmes scolaires

Le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires est pérennisé avec la création du fonds de soutien en faveur des communes et, lorsque les dépenses relatives à l'organisation des activités périscolaires des écoles leur ont été transférées, des établissements publics de coopération intercommunale. Il bénéficie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat dont les enseignements sont répartis sur neuf demi-journées par semaine et, à compter de l'année scolaire 2015-2016, pour lesquels sont organisées des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

Le fonds de 250 millions € pour la rentrée 2013-2014, s'élève à 360 millions € pour la rentrée 2014-2015, soit : 50 €/élève pour toutes les communes accompagné d'une dotation majorée de 40 €/élève pour les communes urbaines ou rurales bénéficiant de la DSU cible et DSR cible ou pour celles d'Outre-mer éligibles à la quote-part de la dotation d'aménagement.

3. La dette au 31 décembre 2014 et le fonds de soutien aux collectivités

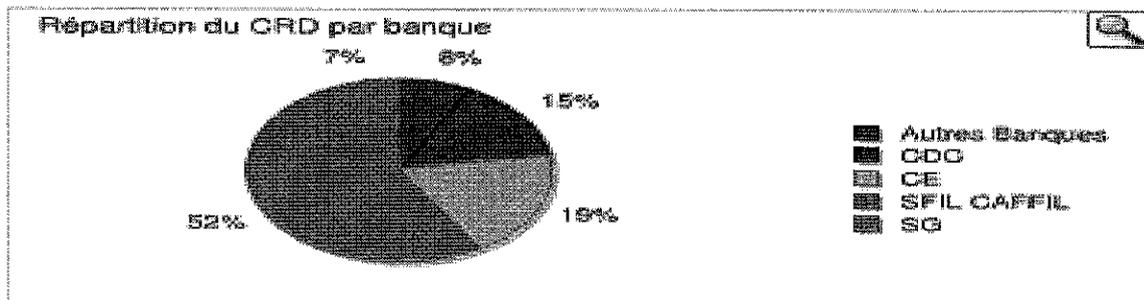
3.1. Les caractéristiques de la dette au 31 décembre 2014

Au 31 décembre, l'encours de la dette du budget principal de la Ville s'élevait à 69,084 millions d'euros. Sa répartition par établissement bancaire est détaillée dans le tableau ci après :

Capital restant dû par banque

Préteur	Emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
		253 285.66 €	73 177.90 €	1
		3 000 000.00 €	2 400 000.00 €	1
		6 000 000.00 €	2 800 000.00 €	1
		9 600 000.00 €	4 787 189.96 €	3
		15 605 344.50 €	10 148 092.80 €	9
		16 557 673.73 €	12 829 212.35 €	6
		51 452 759.46 €	35 946 885.59 €	12
		102 489 053.35 €	69 084 658.00 €	33

Répartition du GRD par banque

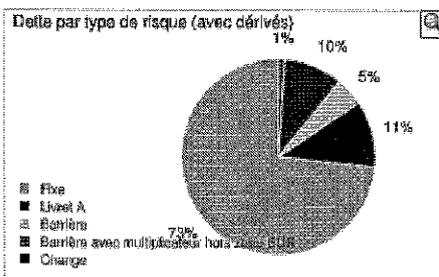


Pour l'année 2014, le taux moyen de la dette est de 6.06 % contre 5.67 % au 31 Décembre 2013.

Au 31 Décembre 2014, la répartition de l'encours global de la dette est la suivante : 73.36 % à taux fixe et 26.64 % à taux variable.

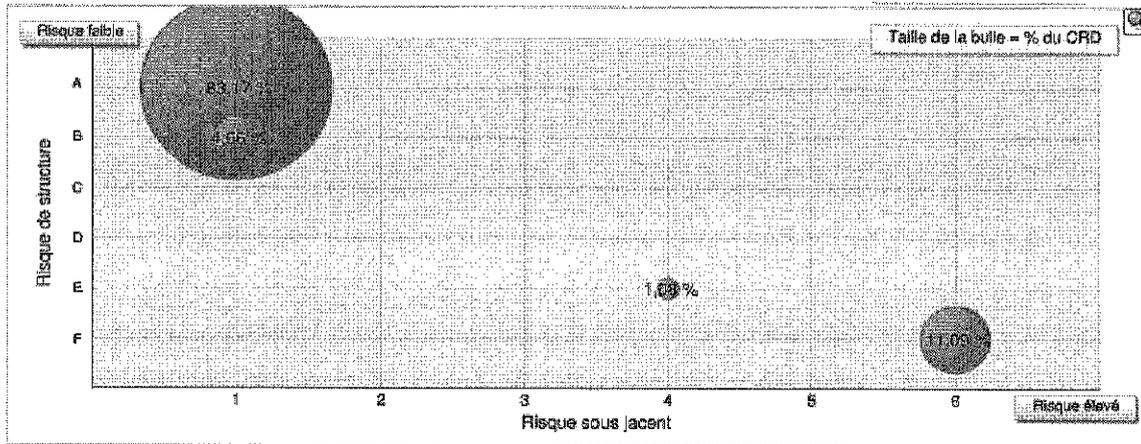
Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx Annuel)
Fixe	50 677 513 €	73.36 %	3.98 %
Variable	0 €	0.00 %	0.00 %
Livret A	6 782 559 €	9.82 %	1.63 %
Barrière	3 220 021 €	4.66 %	4.22 %
Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	745 287 €	1.08 %	4.89 %
Change	7 659 198 €	11.09 %	24.03 %
Ensemble des risques	69 084 598 €	100.00 %	6.06 %



Depuis 2011, les collectivités sont tenues de présenter la répartition de leur encours de dette en fonction du niveau de « risque » associé à chacun des emprunts le composant. Cette répartition découle de la classification des emprunts par niveau de risque établie par la charte « Gissler » de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités locales en 2009. Chaque emprunt est ainsi classé dans une matrice élaborée autour de deux critères : la structure de la formule de calcul de l'emprunt (classement de A risque faible, à E risque élevé) et de l'indice sous-jacent à cette formule (classement de 1 risque faible, à 5 risque élevé).

Dette selon la charte de bonne conduite



Le profil d'extinction pour les cinq prochaines années est retracé dans le tableau ci après.

Dette par année (avec dérivés)

	2015	2016	2017	2018	2019
Encours moyen	66 776 943 €	60 052 578 €	53 905 823 €	47 560 658 €	41 002 652 €
Capital payé sur la période	6 785 874 €	6 050 572 €	6 212 325 €	6 419 354 €	6 635 212 €
Intérêts payés sur la période	4 220 167 €	3 875 408 €	3 568 747 €	3 299 216 €	2 980 633 €
Taux moyen sur la période	6,07 %	6,17 %	6,31 %	6,55 %	6,76 %

3.2. Le Fonds de soutien

Calibré pour permettre aux collectivités mises en difficulté par des produits structurés indexés sur des cours de change, le Fonds de soutien avait aussi été calibré sur la base d'une valeur de l'EUR/CHF de 1,20. Le niveau de 1,00 change drastiquement la donne pour le Fonds de soutien (voir Figure 8).

L'aide calculée au 31/12/2014 ne représente qu'une aide de facto divisée par deux.

Le doublement de la mise vient d'être annoncé par l'Etat pour pallier en partie à l'augmentation du taux d'intérêt des emprunts Euro/francs suisse en 2015. Tout n'est pas encore arrêté sur ce sujet, ce qui laisse de nombreuses collectivités dans l'incertitude.

A ce jour le montant du fond de soutien accordé à la ville d'Ajaccio n'est donc pas encore définitivement arrêté.

La hausse du franc suisse : un impact budgétaire crucial. Ce graphe montre le taux payé en fonction du cours de change, et son évolution en ce début d'année :

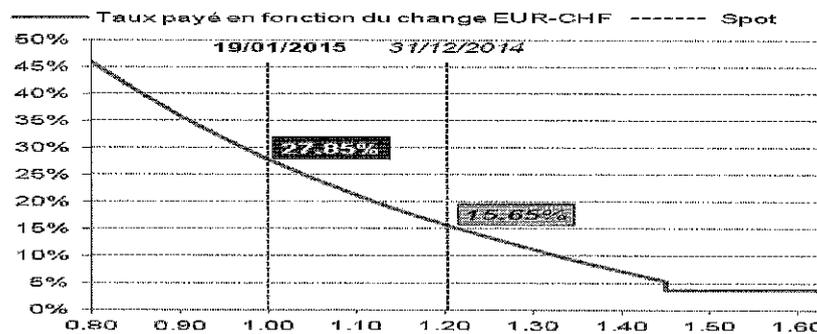


Figure 8 : Taux payé en fonction du change EUR-CHF

Au 31 décembre 2014, l'EUR-CHF cotait 1,2024. À ce cours correspondait un taux payé de 15,65% (en appliquant la formule du produit structuré). La hausse du franc à 1,00 conduit à un nouveau niveau de taux de 27,85%. Cette hausse de plus de 12 point va modifier considérablement le budget 2015. À l'échelle de la dette globale, le taux moyen augmente près de 1,30% du fait de ce seul emprunt, qui représentait 11,09 % de l'encours au 31 décembre.

Scénario (2015)	Taux structure	Échéance payée (01/05/2015)
31/12/2014 : 1,2024	15,63%	1 448 648
Médian : 1,0000	27,85%	2 578 592
Prudent : 0,9000	35,91%	3 324 445

Un cours à 1,00 conduit à une augmentation de l'annuité de frais financiers de l'ordre 1 130 k€ en 2015.

En conclusion, l'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élève à 101 milliards € en 2015, soit une diminution de 2,4 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2014. Dans un tel contexte, la maîtrise des dépenses de la Ville doit être la priorité de la construction du budget de fonctionnement 2015 pour faire face à la baisse durable et massive des concours de l'Etat, l'effort de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques pesant lourdement sur la DGF depuis 2014. Dès à présent, la ville ne peut et ne doit pas faire l'économie d'une vraie réflexion stratégique pluriannuelle visant à reconsidérer son champ d'action et le périmètre le plus pertinent de son intervention dont l'écho pourrait bien conduire à une accélération de l'évolution du paysage territorial. Le budget 2015 est donc marqué par le poids des mesures décidées par l'Etat qui imposent de nouvelles dépenses à la Ville (notamment le coût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la hausse des charges salariales) couplées à l'évolution du cours du franc suisse par rapport à celui de l'euro et, des recettes moindres (montée en puissance des péréquations et baisse de la dotation globale de fonctionnement de plus d'un million et demi d'euros).

4. Gestion 2008 – 2013 « Impasse financière et budgétaire dès 2015/2016 »

Un diagnostic budgétaire et financier commandé en février 2014 au Cabinet Klopfer, par l'ancienne majorité (2001-mars 2014), rendu en mai 2014 annonce, au regard de l'analyse de la situation de la ville d'Ajaccio au 31 décembre 2013 : « *l'impasse financière et budgétaire dès 2015/2016* » pour le scénario au fil de l'eau, c'est-à-dire au regard de la gestion passée et des engagements d'investissements pris.

L'auditeur avait tiré la sonnette d'alarme, un an auparavant, en mars 2013, en demandant expressément, mais sans se faire entendre, à la majorité municipale d'alors d'abandonner certains investissements du fait de ne pas être en capacité d'assumer leur fonctionnement.

Le constat posé, le rebond préconisé par l'auditeur pour un scénario tout juste soutenable pour la ville à horizon 2018 est stipulé de la manière suivante :

" La solution résiderait selon nous dans une combinaison de différents leviers :

- *Réduction de l'enveloppe annuelle d'investissement de 26M€ à 20M€ (ce qui implique de renoncer à 50% environ des projets sous AP mais non encore démarrés – Principalement l'ANRU).*
- *Dégager 7.6 M€ d'autofinancement supplémentaire d'ici 2018 (par rapport au scénario au fil de l'eau). Ce montant pourrait être atteint :*
 - o *pour 30% (soit 2.2 M€/an) par la fiscalité (6.5% d'augmentation)*
 - o *pour 70% par la maîtrise des dépenses de gestion...revient à maîtriser la progression des dépenses de gestion à 0.7%/an contre 2.3% dans le scénario au fil de l'eau. Concrètement les dépenses doivent progresser 3 à 4 fois moins vite qu'entre 2008 et 2013 en moyenne".*

Ce scénario d'un redressement tout juste soutenable ne pouvait intégrer l'exercice 2014 et la conjoncture 2015 très défavorable aux communes et plus particulièrement pour celles, comme Ajaccio, qui ont contracté au milieu des années 2000 un emprunt Euro/franc suisse.

Ci-dessous l'évolution des taux d'épargne brute entre 2000 et 2013 :

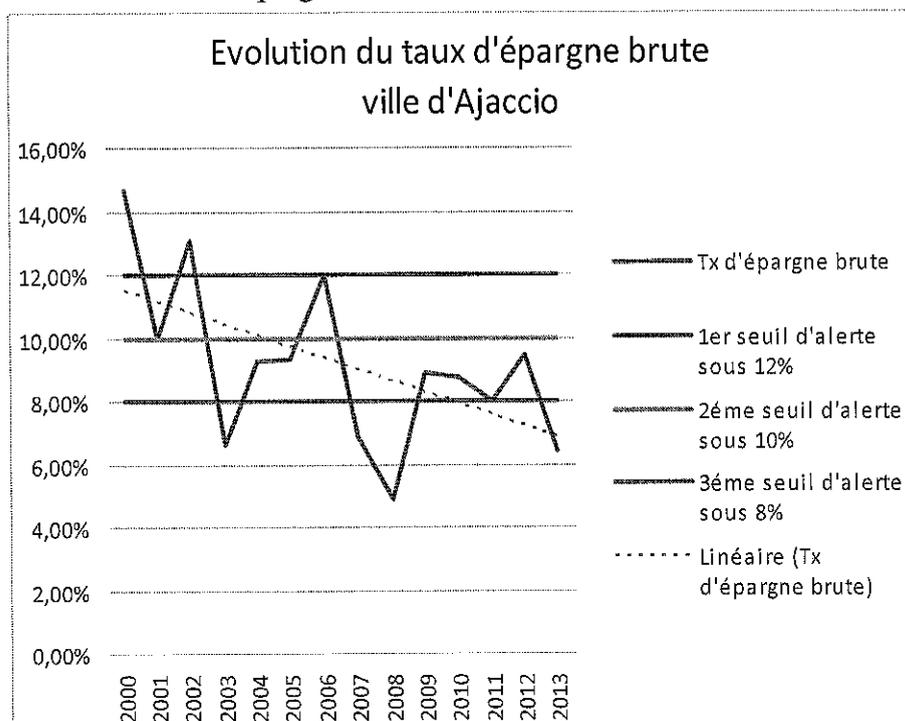


Figure 9 : Evolution du taux d'épargne brute ville d'Ajaccio

La littérature spécifique stipule que pour des taux d'épargne (brute) sous les seuils de 12 à 10% la situation financière d'une collectivité est critique.

5. La gestion 2014, dérive contenue dans un contexte subi

Les principales tendances de la gestion 2014 sont les suivantes :

Section de fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1 reporté	CUMUL SECTION	Restes à réaliser N	Total Général
DEPENSES	92 059 422,99		92 059 422,99		92 059 422,99
RECETTES	94 249 244,78	1 016 491,80	95 265 736,58		95 265 736,58
recettes-dépenses	2 189 821,79	1 016 491,80	3 206 313,59	0,00	3 206 313,59
résultat					3 206 313,59

Section d'investissement

	TOTAL des réalisations	Résultat reporté N-1 reporté	Cumul section	Restes à réaliser	Total Général
DEPENSES	32 732 830,22	9 351 977,41	42 084 857,63	3 482 636,36	45 567 543,99
RECETTES	35 752 480,33		35 752 480,33	7 279 311,53	43 031 791,86
recettes-dépenses	3 019 600,11	-9 351 977,41	-6 332 377,30	3 796 625,17	-2 535 752,13
résultat					-2 535 752,13
résultats cumulés	5 209 421,90	-8 335 485,61	-3 126 063,71	3 796 625,17	670 561,46

Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2014 est positif de 3M€, il était en déficit lors des 3 derniers exercices budgétaires réalisés.

Le résultat de la section de fonctionnement se maintient malgré un contexte subi défavorable (rythme scolaire et crèche de Mezzavia)

Les restes à réaliser qui étaient très importants, voir trop importants selon l'auditeur, ont diminué fortement, passant du 31/12/2013 au 31/12/2014 respectivement de 16 M€ à 7 M€ en recettes et de 9 M€ à 3.4 M€ en dépenses.

Contexte de l'exercice budgétaire 2014 pour la nouvelle équipe municipale :

Seule la section d'investissement du BP 2014 proposée à la nouvelle municipalité a été revue à la baisse par celle-ci lors du vote du Budget 2014.

Un travail minutieux a démontré lors du vote du BS 2014 que le montant de la masse salariale qui aurait dû être porté au BP 2014 est de 56.9 M€ contre 55.4 inscrits au BP, et ce du fait en grande partie de 96 stagiairisations effectuées en février 2014 et non pris en compte dans le BP 2014 proposé. Pour rappel, en 2013 au BS il a fallu rajouter 1.2 M€ par rapport aux prévisions budgétaires pour la seule masse salariale.

La ville a dû, au cours de l'exercice budgétaire 2014, régulariser 630 000 euros de dépenses effectuées sans autorisation durant l'exercice 2013.

La ville a dû également faire face aux dépenses de personnel non prévues budgétairement pour assumer la réforme des rythmes scolaires et l'ouverture de la crèche de Mezzavia.

Malgré ces contraintes importantes, l'exécution budgétaire affiche un excédent de la section de fonctionnement en maîtrisant les dépenses qui pouvaient encore l'être.

La nouvelle équipe municipale a revue à la baisse les inscriptions budgétaires 2014 pour la section d'investissement. Les conclusions de l'audit Klopfer lui ont donné raison ainsi que le résultat 2014 de la section d'investissement.

Malgré ces résultats 2014 plutôt satisfaisants l'équation financière de notre budget 2015 est relativement complexe pour cause d'une situation financière structurellement dégradée et une conjoncture économique plus que défavorable. Elle est marquée par les éléments suivants :

- Des recettes de fonctionnement en très fort recul ;
- Une charge financière élevée (+100% entre 2012 et 2014), lestée encore plus en 2015 par la charge que représentent les emprunts structurés sur l'EUR/CHF ;
- Le poids de la masse salariale sur la section de fonctionnement
- Le recours à l'emprunt systématique dès le premier euro investi depuis 2003.

L'effet « ciseau » avéré, à savoir un rapprochement entre niveau de recettes et de dépenses, est illustré par le graphique suivant :

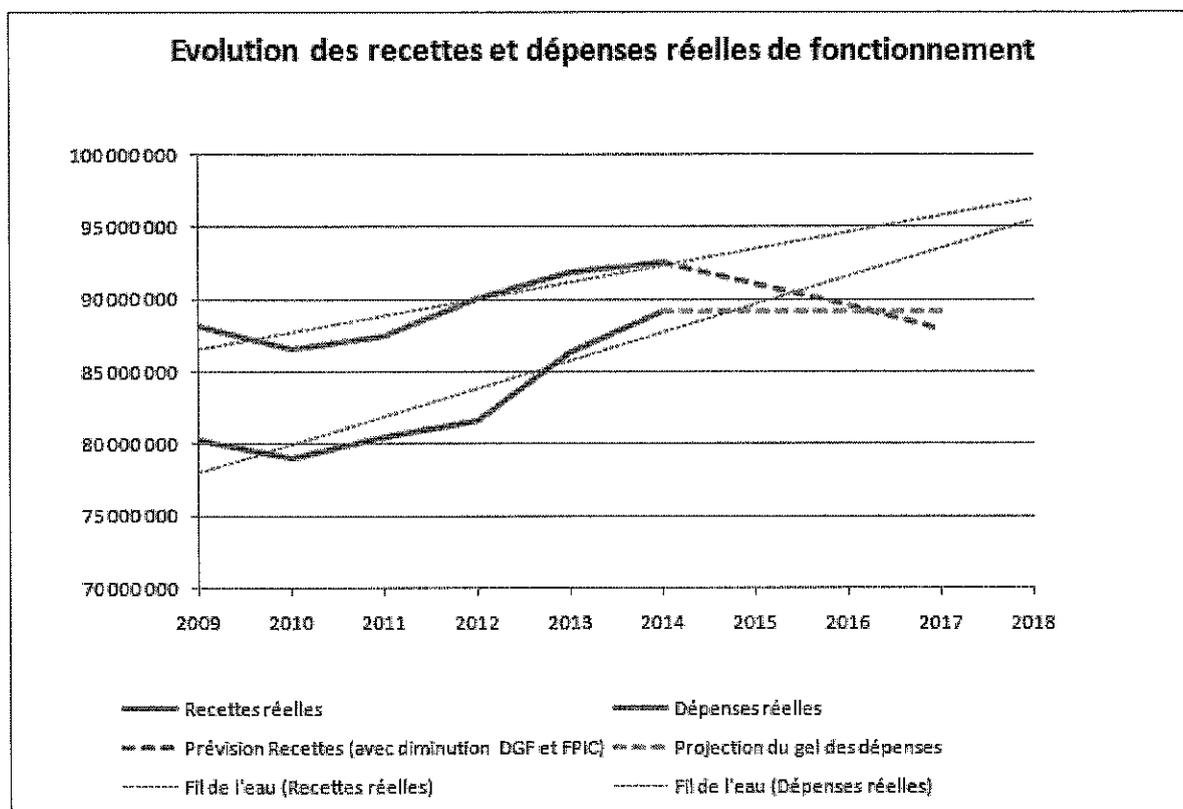


Figure 10 : Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement d'Ajaccio

Ce constat est d'autant plus aggravant que depuis la Loi de Finance 2010, le gel puis la baisse des dotations de l'Etat étaient effectifs et connus, de plus le point d'indice de la fonction publique territoriale est gelé depuis (excepté pour les agents de catégories C en 2015).

Scénario ci-dessous de l'épargne dégagée par la ville d'Ajaccio (source audit « Finance Consult » demandé par la nouvelle équipe municipale post mars 2014 et rendu le 9 mars 2015):

- Niveau de recettes et de dépenses identiques à 2013 ;
- **Intégration de la baisse des dotations de l'Etat (DGF) et montée en puissance du FPIC ;**
- **Intégration des produits de cessions pour 1M€/an sur la période par une gestion dynamique du patrimoine.**

Ce scénario ne tient pas compte du CA 2014 et de la conjoncture 2015 particulièrement défavorable à la ville d'Ajaccio.

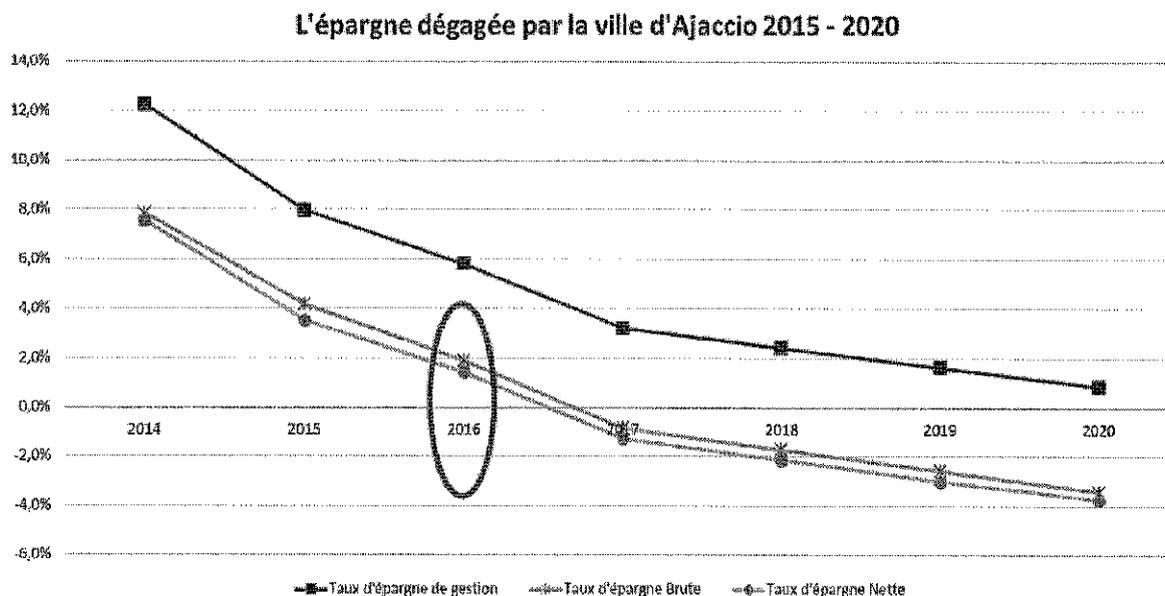


Figure 11 : Epargne dégagée par la ville d'Ajaccio (2014 – 2020) - (source audit Finance Consult)

Ce scénario de stabilisation de la dépense au niveau de 2013 abouti avec la baisse des dotations de l'Etat connue, et malgré la cession d'actif, à une impasse dès 2016.

Le scénario au fil de l'eau de l'Audit Klopfer (demandé par la majorité municipale de février 2014) annonce « l'impasse financière et budgétaire dès 2015/2016 ».

Malgré les éléments connus de gel et baisse des dotations dès 2010, les frais de personnel ont augmenté de plus de 10,5 % entre 2011 et mars 2014 (+12% entre 2011 et fin 2014).

Les dépenses de fonctionnement ont également augmenté entre 2011 et 2014 de 10,8%.

Ainsi la gestion municipale a ignoré les effets des différentes lois de finances depuis 2010 et notamment le volume de la baisse affichée en LF 2012.

Cet effet de ciseaux met sous tension extrême la section de fonctionnement et l'autofinancement de la Ville déjà fortement mis à mal. Il en résulte donc peu ou pas de marge de manœuvre (voir évolution du taux de rigidité ci-dessous).

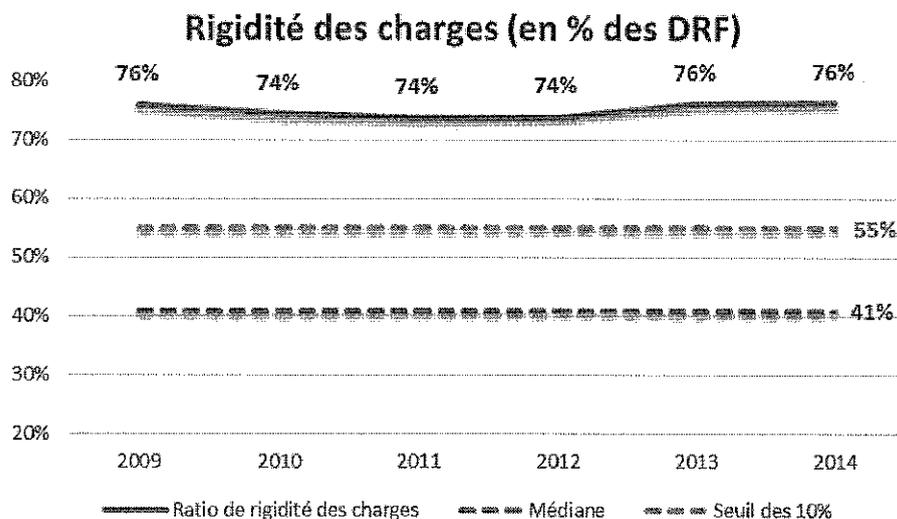


Figure 12 : Taux de rigidité des charges d'Ajaccio (source audit Finance Consult) : (frais de personnel + charges financières + contingents)/ DRF.

Les marges de manœuvre pour insuffler de nouvelles politiques sont inversement proportionnelles au taux de rigidité. Fin 2011 la ville d'Ajaccio faisait déjà partie des 10% des communes les plus contraintes de France. Depuis la situation s'est aggravée.

Les recettes de la ville pour 2015 sont de l'ordre de grandeur de celles de 2011 alors que les dépenses contraintes (masse salariale et intérêts) ont augmenté de plus de 10 M€ entre 2011 et 2014.

L'objectif prioritaire sera de restaurer des marges en matière d'autofinancement en agissant tant sur l'ensemble des dépenses, notamment les frais de personnel, que sur une optimisation de toutes les recettes de fonctionnement **en évitant**, autant que faire se peut, **l'augmentation de la pression fiscale contrairement aux préconisations et recommandations des auditeurs.**

6. Les orientations financières du budget 2015 de la ville d'Ajaccio et de la gestion 2015 - 2018

Les grandes orientations pour sortir de l'impasse financière et budgétaire programmée et annoncée se basent sur les recommandations des deux audits financiers et de l'audit organisationnel.

L'éventail des solutions recommandées guidera nos actions, notre volonté d'agir à tous les niveaux et de manière transversale.

L'état d'esprit qui animera l'équipe municipale nouvellement plébiscitée sera de ne jamais se résigner et de miser sur notre potentiel humain pour redresser les finances de la ville et sortir de l'impasse.

Notre volonté d'agir pour redresser la ville ne peut se résigner à augmenter la pression fiscale comme cela est recommandé sans avoir tout essayé pour l'éviter.

Aussi pour 2015, le choix a été fait d'actionner tous les leviers pour freiner autant que possible les dépenses de fonctionnement et pour augmenter nos recettes.

La pression fiscale ne sera pas augmentée car le passage du taux de la Taxe Foncière Bâti de 17.02% à 18.40% permettant d'équilibrer le BP 2015 sera compensé pour le contribuable ajaccien par la baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de manière équivalente en euros.

6.1. Le budget de fonctionnement pour 2015

Dans ce contexte économique et social fragile où les ressources se raréfient et les finances de la Ville se contractent, la municipalité vise pour 2015 une offre de services publics de qualité pour les citoyens usagers, fait le choix de soutenir autant que faire se peut l'ensemble des politiques concernant la petite enfance, la jeunesse, le sport et la culture tout en maintenant ses équilibres financiers.

Cette équation sera rendue possible grâce à une gestion budgétaire on ne peut plus rigoureuse.

↳ Les orientations 2015 des recettes de fonctionnement

Les dotations et compensations versées par l'Etat :

Ces dotations sont impactées par une très forte baisse de la dotation forfaitaire estimée à 1.7M€.

Concernant la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation générale de décentralisation la Ville devrait percevoir en 2015 des montants équivalents à 2014.

Les compensations d'exonérations fiscales servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat seront également réduites.

A ceci s'ajoutera la montée en puissance du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Pour la Ville la contribution perçue pourrait être de 900 K€ (contre 668 K€ en 2014).

Ainsi, au total la baisse des dotations et compensations pour la Ville d'Ajaccio devrait être de 1,5 M€ en 2015 par rapport au BP 2014.

La fiscalité directe locale :

Les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le foncier non bâti seront reconduits ; aucune hausse des taux d'imposition n'est prévue en 2015. Ainsi l'accroissement du produit fiscal sera exclusivement lié à l'actualisation des valeurs locatives décidée par l'Etat en Loi de Finances 2015 soit 0.9%.

La ville ne pouvant équilibrer son budget sans lever des recettes fiscales complémentaires, elle fera en sorte de le faire à pression fiscale équivalente et ce après avoir contracté ses dépenses au maximum.

Aussi les recettes fiscales supplémentaires levées par la Taxe Foncière Bâtie seront compensées en montant par une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (assise également sur le foncier bâti) pour le contribuable ajaccien.

Il s'agit donc de transférer de la recette fiscale de la Communauté d'Agglomération vers la ville d'Ajaccio.

Le taux de la TFB passera de 17.02 à 18.40 %, le montant de 1.0 M€ ainsi prélevé sur le contribuable sera diminué d'autant par la baisse de la TEOM.*

La dernière augmentation de taux était en 2002 sans compensation alors que rien ne l'imposait, en effet en 2002 la ville présentait un fonds de roulement de + 9M€ contre 5.15 M€ en négatif fin 2013 (voir figure 13 ci-dessous), une capacité d'investissement sans emprunter (autofinancement net) de + 4 M€ contre - 1M€ fin 2013 et contre 0.5 M€ en moyenne annuelle depuis 2003 et un taux de rigidité en 2002 de 64.36% contre 76 % fin 2013 (76% fin 2014).

Pour que la ville retrouve le montant d'autofinancement (épargne) net qui était le sien en 2002, la pression fiscale devrait augmenter de près de 16 points de fiscalité ajaccienne (TH, TFB, TFNB).

* L'évolution différenciée du net à payer :

- 1604 biens soumis à la TFB, soit 5%, auront une évolution négative (de -196 euros à -1 euro) ;
- 5134 biens soumis à la TFB, soit 17 %, auront une évolution neutre (0 euro) ;
- 22 216 biens soumis à la TFB, soit 75 %, auront une évolution de 1 à 5 euros ;
- 446 biens soumis à la TFB, soit 1 %, auront une évolution de 6 à 10 euros ;
- 160 biens soumis à la TFB, soit 0.5%, auront une évolution de 11 à 20 euros ;
- 169 biens soumis à la TFB, soit 0.5% auront une évolution de 21 euros à 50 euros ;
- 50 biens soumis à la TFB, soit 0.1% auront une évolution de plus de 50 euros.

L'évolution la plus forte en euros net à payer correspondant à une augmentation de + 0.8%.

Ainsi, pour 97% des biens soumis à la TFB pour les personnes physiques, l'évolution du net à payer varie de -196 à +5 euros.

Une baisse de la TEOM entraîne une chute des frais de gestion car le prélèvement sur la cotisation TEOM est de 8% contre 3% sur la cotisation communale et la cotisation départementale.

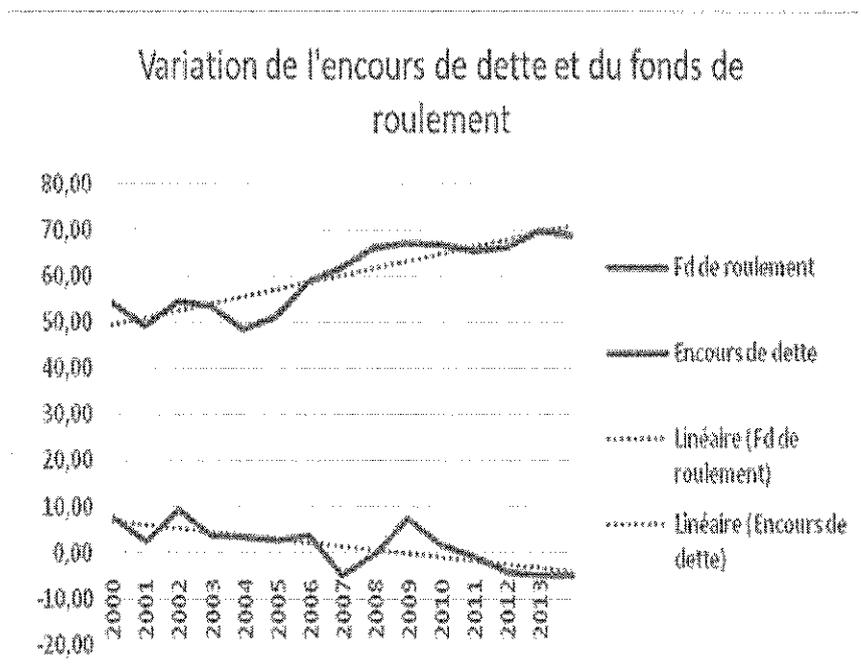


Figure 13 : Variation de l'encours de dette et du fonds de roulement d'Ajaccio entre 2000 et 2014

Les dotations de la communauté d'agglomération du pays ajaccien :

Comme chaque année depuis 2001, la Communauté d'Agglomération versera à la Ville une attribution de compensation fixée à 19.664 M€ et une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui évoluera en très légère hausse en fonction du « panier fiscal » de la Capa.

Les autres impôts et taxes :

En 2015, les autres impôts et taxes indirects seraient en perte de dynamisme avec une projection stabilisée des droits de mutation de 1.5 M€, reflet d'un marché immobilier en stagnation. En revanche, d'autres taxes telles que la taxe sur l'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure avec des taux d'évolution encadrés devrait contribuer au léger dynamisme de ces recettes.

Les recettes tarifaires :

En 2015, l'évolution globale des recettes tarifaires devra évoluer sous l'effet conjugué de la réévaluation de certains tarifs et de la hausse de la fréquentation des services municipaux.

↳ Les orientations 2015 des dépenses de fonctionnement.

La maîtrise de l'évolution de la masse salariale, représentant plus de 65 % des dépenses de fonctionnement, est une condition indispensable à l'équilibre budgétaire. Ainsi, les efforts d'optimisation et de recherche de marges de manœuvre pour financer l'ensemble des besoins seront engagés.

En 2015, les objectifs visés par la politique de gestion des ressources humaines s'inscrivent dans l'indispensable redressement de nos épargnes :

- ☞ Assurer un pilotage de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens,
- ☞ Adapter les services municipaux aux priorités municipales et aux seuls besoins des citoyens-usagers,
- ☞ Renforcer les actions en faveur du bien être au travail pour une meilleure efficacité du service public et poursuivre la mise en place d'une politique sociale dynamique à la protection des salariés.

Le cadrage budgétaire fixe une évolution de la masse salariale de 1.23 % par rapport au CA 2014, contre près de 4% en moyenne sur les 2 derniers exercices, soit un montant de 58.4 M€ pour 57.7 M€ fin 2014 alors que la seule prise en compte des rythmes scolaires et de la crèche de Mezzavia en année pleine implique un complément de 500 k€ par rapport au CA 2014. Le non remplacement des départs à la retraite en 2015 est compensé par le GVT minimum et les augmentations réglementaires.

Les principales mesures salariales et sociales prévues en 2015 sont le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la revalorisation des bas indices de la fonction publique et son impact sur la rémunération des agents de catégorie C et B, la reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA), la revalorisation des taux de contribution employeur à la C.N.R.A.C.L, le non remplacement des départs à la retraite et une meilleure rationalisation du temps de travail afin de réduire le coût des heures supplémentaires.

Les autres dépenses de gestion et les charges liées à la structure c'est-à-dire les loyers et les charges mobilières, les divers impôts et taxes, les dépenses de fluides, les contrats de maintenance ainsi que l'exploitation des véhicules vont être encadrés en vue d'une rationalisation permettant une diminution par rapport aux 3 derniers exercices budgétaires.

La progression inévitable des charges liées à l'activité devra être modérée. Elle intégrera, outre le coût fonctionnement des services publics, la mise en œuvre d'actions nouvelles. On peut citer à ce titre le coût en année pleine du réaménagement des rythmes scolaires et l'organisation des élections municipales et départementales.

Par ailleurs, le budget 2015 devra également intégrer l'effet en année pleine du coût de fonctionnement des équipements livrés en 2014 comme la nouvelle crèche de Mezzavia ou l'ouverture de la maison de quartiers de Salines.

Enfin, la Ville continuera d'apporter son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale notamment au monde associatif en rationalisant les participations par des partenariats concertés avec les autres financeurs et en réaffirmant l'exigence de l'intérêt communal.

Les contributions aux partenaires publics (CCAS, caisse des écoles, Office Municipale du Tourisme) ainsi que les participations obligatoires versées (Ecole nationale de musique, SDIS) devront faire l'objet d'une attention et d'un suivi particulier.

Malgré toutes ces prévisions de dépenses à la baisse par rapport aux 3 derniers exercices budgétaires réalisés pour les chapitres 65 et 011 relatifs aux charges de gestion, l'équilibre budgétaire au regard de la situation critique de la ville et de la conjoncture 2015 très défavorable n'est pas réalisable.

Aussi il faudra en plus du transfert de fiscalité intégrer par anticipation une partie du résultat de l'exercice 2014 dès le vote du BP 2015.

6.2. Le budget d'investissement pour 2015.

↳ Les orientations de la section d'investissement.

6.2.1. Les ressources d'investissement en 2015 du budget principal

Les principales ressources réelles d'investissement prévues au BP 2015 sont les suivantes :

- Le fonds de compensation de TVA, dont le taux a été modifié dans les dispositions de la loi de finances 2014 et est passé de 15.482 % à 15.761 % pour les dépenses réalisées à partir du 01 janvier 2014. Le montant attendu pour 2015 est de 2.550 M€. Il est calculé sur la base des réalisations des investissements de 2014.
- La taxe d'aménagement est envisagée au niveau de 300 000 €. En accord avec la DGFIP, et en collaboration avec la DDTM, un travail d'optimisation du recouvrement est programmé pour 2015.
- Le produit des amendes de police est prévu en 2015 à 800 000 €.
- Les subventions d'équipement provenant des partenaires institutionnels à hauteur de 3 398 000 €
- Une prévision en matière de cessions immobilières pour un montant de 1 175 000 € dont la principale est la cession de l'ancienne caserne des pompiers.
- le recours à l'emprunt sera maîtrisé au niveau de l'amortissement annuel du capital de la dette. La ville n'empruntera pour son budget principal en 2015 que 6 068 000 € auquel il faut ajouter +1.422 M€ nécessaire pour l'ANRU en 2015.
Le remboursement du capital étant de 6.786 M€ en 2015.

Les autres ressources sont des opérations d'ordre provenant de la section de fonctionnement. Elles sont composées du prélèvement pour 13 000 €, du remboursement par la CAPA du capital de la dette assumée par la ville pour 16 400 € et des opérations d'amortissements et de provisions pour 2 789 600 €.

6.2.2. Les dépenses d'investissement en 2015 du budget principal

- En premier lieu, le remboursement de la dette en capital qui s'élève à 6 786 000 €
- Ensuite, les dépenses d'équipement pour un montant global de 10 400 000 €

Seront inscrits les crédits de paiements pour les opérations en cours de réalisation, pour un montant de 4 500 000 €.

Certaines opérations ont été engagées au titre de l'ANRU, le budget annexe n'ayant pas encore été créé, et pour ne pas pénaliser les entreprises, des dépenses ont fait l'objet début 2015 de mandatements sur le budget principal.

Maison de quartier des Cannes (ANRU):	15 400 €
Trois exutoires Cannes Salines (ANRU):	1 394 000 €
Démolition des écoles (ANRU) :	117 000 €
Eaux pluviale centre ville :	2 200 000 €
Travaux de restructuration de l'aile de l'OMT :	510.000 €

Hors Autorisations de programmes, un montant de **5 500 000 €** devrait être affecté aux chapitres 20,21 et 23.

Dans cette enveloppe globale, outre les opérations récurrentes, telles que :

- Les études de voirie et d'eaux pluviales,
- Des acquisitions foncières de voirie
- Les acquisitions de matériel pour les divers services
- L'acquisition de matériel informatique et de mobilier administratif
- Les travaux dans les divers bâtiments communaux
- La mise aux normes des ascenseurs
- Les travaux du programme de voirie (chaussées – trottoirs – éclairage pub)

Seront prévues des opérations spécifiques, telles que :

- Les études pour l'élaboration du PLU
- Les études et travaux d'extension du cimetière Saint Antoine,
- Les travaux de mise en accessibilité de la voirie et des ERP
- L'équipement de la maison de quartier des Cannes
- Les travaux de réhabilitation de l'église Saint Roch
- L'extension du réseau de fibre optique pour l'interconnexion des bâtiments
- Les travaux de raccordement des poteaux incendie
- L'étude du musée Napoléonien

Dans le cadre de la création de la Société Publique Locale, dont le principe a été acté par délibération n° 2014/159 du 30 juin 2014 il sera proposé au chapitre 26, la participation au capital de la SPL pour un montant de 260.000 €.

Telles sont les données que l'on devrait retrouver au budget primitif de la section investissement du budget principal.

6.2.3. Le budget Annexe de l'ANRU.

Pour permettre un meilleur suivi des opérations d'investissement, il sera proposé au conseil municipal de créer un budget annexe de l'ANRU.

Le financement de ces opérations sera assuré par les subventions prévues au titre des conventions ANRU et PAPI. Pour ce qui concerne la part communale, un accord de principe a été obtenu auprès de la CDC pour son financement dans le cadre d'un prêt PRU.

Pour les deux opérations qui sont en cours, la maison de quartier des Cannes, et les trois exutoires, les crédits de paiements qui permettront de terminer ces opérations courant 2015 seront inscrits au budget annexe.

De même, seront inscrits les premiers crédits de paiements pour les opérations ANRU, dont :

- La reconstruction Groupe scolaire des Salines sur site
- L'aménagement parc paysager (lié au groupe scolaire)
- L'aménagement place des Salines
- La construction du bassin de rétention du Finosello
- La construction du bassin de rétention d'Alzo di Leva 1
- La Rue des Cannes (démolition barre Mancini)
- Et le réaménagement de voiries.

Ainsi c'est un montant de 12 600 000 € qui sera inscrit au titre de l'investissement du programme ANRU en 2015.

Le financement de ces crédits de paiements sera assuré par :

- Les subventions de nos partenaires dans le cadre des conventions ANRU et PAPI pour un montant de 11 000 000 €, il s'agit pour l'essentiel des avances sur les nouvelles opérations, et le financement des reliquats des opérations en cours.
- La part communale comme indiqué plus haut sera assurée par un prêt CDC dont le montant estimé pour 2015 devrait être de l'ordre de 1 400 000 €.

6.3. 2015 – 2018 : Les mesures à prendre pour sortir de l'impasse - une nécessaire vision pluriannuelle de nos engagements

L'exercice 2014, malgré des résultats satisfaisants, vient contraindre une situation alarmante, puisque les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5% contre 2.3% dans un scénario au fil de l'eau intenable fin 2013.

En 2015, la conjoncture vient alourdir le constat d'une impasse financière et budgétaire annoncée seulement 1 an avant son avènement.

Quelle est la feuille de route que la ville d'Ajaccio s'impose pour sortir de cette impasse ?

Un pilotage serré sur un mandat s'impose pour retrouver une situation saine.

Aussi le constat nous oblige à un changement de paradigme, de management et de gouvernance. Le redressement des finances de notre commune passe par plusieurs leviers à actionner de manière immédiate et revêt un caractère obligatoire, urgent et durable (structurel).

Le levier fiscal qui semble inéluctable suite à la gestion passée ne sera actionné qu'en dernier recours, après avoir tout essayé. Il est dit nécessaire mais pas suffisant par le conseiller financier de l'ancienne équipe municipale, la nouvelle équipe municipale fera tout pour s'en passer. Les sacrifices seront très importants pour y arriver et tous les agents municipaux doivent en avoir conscience et relever le défi.

Les actions qui seront engagées pour recréer de l'autofinancement et éviter l'impasse doivent donc être profondes, multiples et concomitantes.

- La stabilisation, voir la diminution des dépenses de gestion sur la mandature passera par :
 - L'indispensable baisse de la masse salariale, au minimum par une stabilisation, qui pèse près de 70% des dépenses de fonctionnement (12 points de plus que la moyenne de la strate). La masse salariale est tellement importante que l'effet mécanique minimum d'augmentation en 2015 neutralise les économies réalisées par le non remplacement de la totalité des départs à la retraite.

- La mise en œuvre d'une politique d'achat public regroupant dans un premier temps l'ensemble des services de la ville, et dans un second temps ceux de la CAPA. Cela permettra de faire des économies par effet de seuil dès 2016 pour un service au moins équivalent.
- La mise à plat des subventions aux associations devra permettre de valoriser les associations les plus méritantes et de conventionner de manière pluriannuelle afin de leur garantir plus de souplesse et de lisibilité dans leurs actions.
- L'achèvement et la poursuite du transfert de compétences à la CAPA et de la mutualisation.

Dès mars 2014, conscient de la situation financière critique de la commune, nous avons déjà freiné l'irrésistible ascension de la masse salariale (voir graphe page ci-dessous) malgré les nombreuses contraintes et obligations précitées. Nous continuerons à le faire jusqu'à ce que la ville sorte de l'impasse.

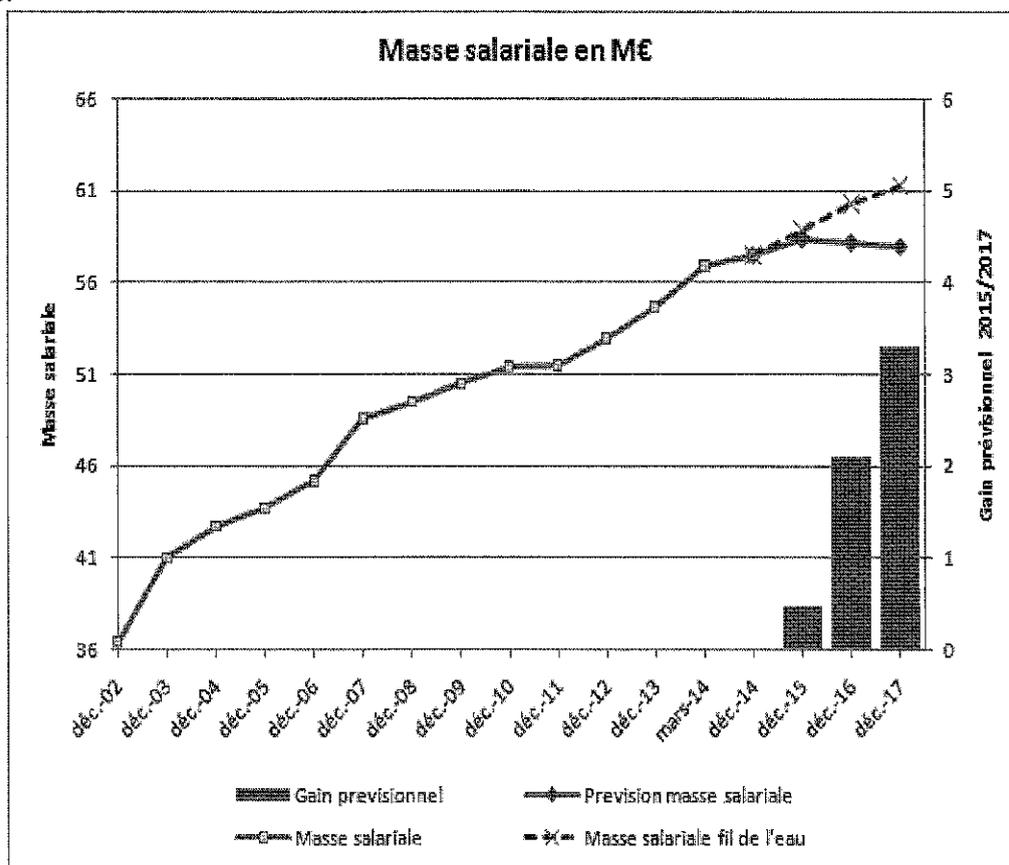


Figure 14 : Masse salariale d'Ajaccio en M€

Le contexte précédemment décrit nous oblige pour l'exercice 2015 à ne plus remplacer les départs à la retraite et à contenir le remplacement dans la limite de 5% des départs pour les budgets à venir.

Le nombre de contractuel sera réduit de près de 30% sur l'exercice 2015.

La réorganisation en marche des services et un nouveau mode de management doit permettre de diviser par deux le coût des heures supplémentaires.

Toutes les actions engagées pour rationaliser et stabiliser les dépenses de gestion n'auront pas d'effets immédiats, c'est pourquoi partant d'un excédent de la section de fonctionnement quasi nul, d'une baisse des recettes de l'Etat et d'une augmentation vertigineuse des intérêts d'emprunt nous devons absolument agir au plus vite pour augmenter les recettes de fonctionnement de la ville tout en ayant comme objectif supplémentaire de préserver, autant que faire se peut, le pouvoir d'achat des ajacciens.

- L'augmentation des recettes de fonctionnement passe par :
 - Une politique de rationalisation des produits du domaine et des services à la population.
 - Une politique de gestion dynamique de notre patrimoine.
 - Une politique de tarification des horodateurs plus avantageuse pour les ajacciens dès 2015.

- Une politique de gestion de notre domaine public maritime visant à créer le mouillage organisé de notre littoral.
- Une politique fiscale plus sociale par une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui touchent des locataires déjà pressurisés par la taxe d'habitation, une politique fiscale actionnée mais sans augmenter la pression fiscale sur les contribuables ajacciens.

Toutes ces mesures pour certaines déjà initiées et pour d'autres à initier permettront d'ici 3 ans de **retrouver de l'autofinancement nécessaire pour sortir Ajaccio de l'impasse budgétaire** dans laquelle elle se trouve, ces **mesures sont structurelles et donc durables**. Elles doivent être initiées et menées jusqu'à leur terme avec une grande fermeté pour redonner à Ajaccio sa fierté, ses moyens d'actions, les moyens de ses ambitions et son rang de capitale régionale.

Cependant, malgré l'optimisation des dépenses de gestion courante, la projection du non remplacement des départs à la retraite, la recherche de recettes supplémentaires non fiscales; la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, le niveau très élevé des frais de personnel ainsi que l'incertitude des frais financiers auxquels la ville est exposée induisent un équilibre budgétaire pour les exercices 2016 et 2017 très difficile à atteindre sans augmenter la fiscalité comme le démontrent les audits.

Pour minimiser la baisse préconisée et inévitable des dépenses d'investissement, la nouvelle équipe municipale a initié dès son arrivée la **création d'une société publique locale**. Ce nouveau mode de gouvernance permet, d'une part, d'externaliser l'investissement structurel lourd dont la ville d'Ajaccio a besoin mais en a perdu les moyens budgétaires et financiers, d'autre part, de recentrer le budget de la ville sur les travaux de proximité et d'entretien de son patrimoine.

7. Le budget annexe du stationnement pour l'exercice 2015.

Suite à la restructuration et l'extension de son parc de stationnement payant sur voirie, le conseil municipal a décidé en 2012 la création d'un budget annexe du stationnement qui individualise les charges et les produits liés aux structures de stationnement.

Ce budget annexe du stationnement prend donc en charge :

- ☞ Les dépenses de fonctionnement du service des horodateurs, les salaires du personnel lié à ce budget, les charges financières des emprunts contractés par la ville comme subvention d'équipement en vue de la création du parking souterrain Campinchi.
- ☞ Les dépenses d'investissement relatives au remboursement du capital des emprunts.
- ☞ En recettes de fonctionnement figurent le versement de la redevance prévue à la DSP Parking Diamant et les recettes liées au stationnement de surface.

Pour 2015 le budget primitif devrait s'élever à la somme de **2 222 000 €** se décomposant comme suit :

- Section fonctionnement	1 800 000 €
- Section investissement	422 000 €

Le BP 2015 qui sera soumis au vote sera un budget de transition. Il évoluera dans le courant de l'exercice en fonction du résultat des négociations entamées avec la société QPARK dans le cadre de la résiliation du contrat de DSP liant la Ville et cette société. Les réajustements comptables se feront dans le cadre de l'élaboration du Budget supplémentaire voir d'une décision modificative.

7.1. La section de fonctionnement.

7.1.1. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses réelles de fonctionnement concernent les achats et charges externes, les frais de personnel, les intérêts des emprunts contractés, les dotations aux amortissements du matériel et le virement vers la section d'investissement.

7.1.2. Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré et équilibré par les recettes des horodateurs complétées cette année par la mise en service du parking de surface du square Campinchi et la redevance versée par le délégataire pour la mise à disposition des biens immobiliers.

7.2. La section d'investissement.

7.2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent uniquement le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 422 000 €.

7.2.2. Recettes d'investissement

Les différentes recettes d'investissement nécessaire à l'équilibre de la section se répartissent entre les amortissements du matériel et outillage et l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

Pour 2015, le montant du flux de la dette est de 971 726.90 € se répartissant de la façon suivante :

- Montant du capital à rembourser : 421 935.75 €
- Montant des intérêts à payer : 549 791.15 €

L'intégralité des emprunts souscrits sur ce budget annexe est classée 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Capital restant dû	CBC
Caisse d'Epargne	2012	1 500 000.00 €	13.88	Taux fixe à 4.43 %	Fixe	1 352 453.61 €	1A
Caisse d'Epargne	2013	4 000 000.00 €	19.72	Taux fixe à 4.61 %	Fixe	3 875 016.05 €	1A
La Banque Postale	2014	6 695 000.00 €	19.72	Taux fixe à 4.55 %	Fixe	6 695 000.00 €	1A
		12 195 000.00 €				11 922 469.66 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué,

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

et après un large débat au cours duquel sont intervenus :

Mme Grimaldi d'Esdra, M. le Maire, Mme Giacometti, M. Ciabrini, M. Luciani, Mme Guidicelli, M. Leonetti, Mme Santoni-Brunelli, M. Sbraggia

PREND ACTE

des **Orientations Budgétaires, exercice 2015**, telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois, et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE
Laurent Marcangeli
Laurent MARGANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150327-2015_73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2015
Publication : 23/02/2015

Pour l'autorité Compétente
par délégation

